



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

**1342<sup>e</sup>** SÉANCE : 24 MAI 1967

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1342) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902) .....	1

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 24 mai 1967, à 15 h 30.

*Président* : M. LIU Chieh (Chine).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1342)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 1341<sup>ème</sup> séance, ce matin, j'invite, avec l'assentiment du Conseil, les représentants d'Israël et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, aux délibérations.

*Sur l'invitation du Président, M. G. Rafael (Israël) et M. A. El Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis d'un projet de résolution présenté cet après-midi par les délégations du Canada et du Danemark [S/7905]. Le Conseil va poursuivre ses délibérations sur la question inscrite à son ordre du jour.

3. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis ont fermement appuyé la demande présentée hier soir par le Canada et le Danemark pour réclamer la convocation immédiate du Conseil de sécurité. Cette attitude nous était dictée par la profonde inquiétude que nous inspire l'aggravation de la tension entre Israël et ses voisins arabes depuis le départ du Secrétaire général et par notre conviction que le Secrétaire général doit recevoir tout l'appui possible dans la délicate mission de paix qu'il a entreprise.

4. Lorsque le Secrétaire général a fait connaître son intention d'entreprendre ce voyage d'une importance extrême, mon gouvernement l'a immédiatement assuré de son appui total. Nous partageons son opinion quant à la gravité de la situation, dont il a dit, dans son rapport au Conseil le 19 mai : "... la situation actuelle au Proche-Orient est selon moi plus inquiétante, je dirais même plus menaçante, qu'elle ne l'a jamais été depuis l'automne de 1956" [S/7896, par. 19].

5. Comme d'autres membres du Conseil, nous aurions, dans des circonstances normales, attendu un nouveau rapport du Secrétaire général avant de convoquer une réunion du Conseil. Mais, depuis le dernier rapport du Secrétaire général — en fait, au cours des deux jours qui se sont écoulés depuis son départ pour Le Caire —, la situation dans la région a pris un tour plus inquiétant encore du fait que sont menacés les droits d'usage internationaux exercés depuis de nombreuses années dans le golfe d'Akaba. C'est pourquoi nous avons estimé que le Conseil, dans l'exercice de ses responsabilités, devait se réunir sans délai et prendre des mesures pour diminuer la tension dans la région.

6. Dans son rapport au Conseil, le Secrétaire général a très justement désigné deux zones comme étant "particulièrement sensibles". L'une est la bande de Gaza, l'autre Charm-el-Cheikh à l'entrée du golfe d'Akaba.

7. La position des Etats-Unis sur ces questions a fait l'objet hier d'une déclaration publique du président Johnson, et je n'abuserai pas du temps du Conseil pour rappeler ce que le Président a dit explicitement.

8. Nous sommes bien entendu conscients des griefs de longue date, dont certains remontent à bien des années, de toutes les parties à ce différend complexe. Quiconque connaît bien la région sait que, malheureusement, ces problèmes fondamentaux ne sont pas près d'être résolus. On ne favorisera pas la cause de la paix, que nous nous sommes tous ici engagés à servir, en revenant toujours sur le passé ou en cherchant à trop bien régler l'avenir. Notre objectif aujourd'hui devrait être plus limité, tout en ayant une importance capitale dans les circonstances présentes. Il s'agit tout simplement d'exprimer notre soutien total pour les efforts que déploie le Secrétaire général en vue d'arriver à un règlement pacifique de la situation. En conséquence, nous devrions lancer un appel à tous les Etats pour leur demander d'éviter toute action qui risquerait d'exacerber la situation déjà tendue qui existait lorsque le Secrétaire général a entrepris sa mission.

9. D'après les déclarations que nous avons entendues à la réunion de ce matin, il ne devrait pas être difficile d'obtenir

l'accord de tous les membres du Conseil à cet effet. Les parties au différend, en leur qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies dévoués à la cause de la paix, ont assurément l'obligation de veiller à ce que l'exercice des droits internationaux existants, dont de nombreuses nations jouissent depuis longtemps dans cette région, ne soit pas entravé. Toute ingérence dans l'exercice de ces droits compromettrait la mission du Secrétaire général et risquerait de faire échouer ses efforts en vue d'un règlement pacifique.

10. Nous sommes pleinement conscients, comme tous les membres du Conseil, des problèmes fondamentaux qui existent de longue date dans la région. Mais des problèmes de cette nature ne peuvent ni ne doivent être réglés par des actes belliqueux. L'opposition constante des Etats-Unis au recours à l'agression ou à la violence, sous quelque forme que ce soit, par l'une quelconque des parties à ce différend est bien connue. Comme nous l'avons prouvé par nos actes au cours de nombreuses années et comme le président Johnson l'a réaffirmé dans sa déclaration d'hier, "les Etats-Unis sont fermement résolus à soutenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les pays" — et, je souligne, de *tous* les pays — "de la région. Les Etats-Unis sont catégoriquement opposés à toute agression de la part de qui que ce soit dans la région, et sous quelque forme que ce soit, ouverte ou clandestine."

11. Mon pays a donné des preuves concrètes de son attachement à ce principe, non seulement lors de la crise de Suez où nous avons dû tenir tête à des alliés de longue date, mais de façon constante au cours des années. En fait, lors du débat le plus récent que le Conseil a consacré à cette région, nous avons très nettement indiqué que les Etats-Unis étaient résolus à chercher la solution de tous les problèmes de la région exclusivement par des moyens pacifiques et en recourant au mécanisme d'armistice.

12. Il y a deux jours seulement, beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion, lors du débat à l'Assemblée générale sur la question du maintien de la paix, de parler de l'intérêt vital qu'ont toutes les puissances, les grandes comme les petites, au maintien d'un instrument international impartial de stabilité, d'un instrument qui, lorsque surgissent le danger ou la discorde, peut s'élever au-dessus des intérêts égoïstes et mettre la puissance au service de la paix. Cet instrument, c'est l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité qui, aux termes de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

13. On dit parfois que les petites puissances, du fait qu'elles sont plus vulnérables, sont les véritables bénéficiaires des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix, tandis que les grandes puissances "peuvent se défendre toutes seules". Mon pays n'accepte pas ce point de vue. Personne ne conteste que ces efforts de l'ONU aient un intérêt vital pour les petites puissances; elles ont prouvé maintes et maintes fois par leurs votes et par leurs contributions combien elles s'intéressaient à ces efforts. Mais il ne faudrait pas penser que l'Organisation des Nations Unies, en s'acquittant de sa responsabilité quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne répond pas aussi aux intérêts fondamentaux des grandes

puissances. Celles-ci ont en la matière des intérêts et des responsabilités, et plus grande est la puissance, plus grande est la responsabilité.

14. C'est pour cette raison que je suis autorisé à annoncer que les Etats-Unis, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors, sont disposés à unir leurs efforts à ceux d'autres grandes puissances — l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France — pour tenter de rétablir et de maintenir la paix au Moyen-Orient.

15. Tous doivent participer aux efforts pour la paix : le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et les grandes puissances. Séparément et de concert, employons-nous à servir cette cause commune qui présente un intérêt vital tant pour nos propres intérêts que pour ceux du monde entier.

16. M. MATSUI (Japon) [*traduit de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Vous avez déjà, en tant que représentant permanent de la République de Chine, présidé le Conseil de sécurité avec beaucoup de compétence dans le passé, et je suis convaincu que sous votre direction éclairée le Conseil de sécurité obtiendra des résultats fructueux.

17. La délégation japonaise a suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution récente de la situation au Proche-Orient et, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport en date du 19 mai [*S/7896, par. 1*] l'"aggravation de plus en plus dangereuse de la situation le long des frontières dans cette région". Nous partageons la profonde anxiété que le Secrétaire général a exprimée à ce sujet. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit s'acquitter d'urgence de ses responsabilités.

18. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de l'histoire des relations entre Israël et les pays arabes. Je tiens seulement à dire, en ce moment critique, que la présence de la Force d'urgence des Nations Unies a été pendant plus de 10 ans un élément de dissuasion et de modération propre à préserver la tranquillité de la région. A présent que l'ordre a été donné pour le retrait de la Force d'urgence des Nations Unies, la première chose à faire et la plus importante est que tous les gouvernements intéressés fassent preuve de la plus grande modération et évitent scrupuleusement tout acte, quel qu'il soit, qui puisse provoquer une aggravation de la situation déjà très grave au Proche-Orient.

19. Il ne faut pas laisser les affrontements actuels dégénérer en conflit armé. Il faut faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande modération non seulement en ce qui concerne les frontières terrestres et l'espace aérien, mais aussi en ce qui concerne les voies navigables de la région. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales au Proche-Orient n'est pas une question qui concerne uniquement les pays de la région. C'est une question qui intéresse le monde entier. Les gouvernements directement impliqués dans la présente situation s'en rendent très certainement compte. Leurs responsabilités et

leurs obligations aux termes de la Charte et des accords internationaux pertinents ne valent pas que pour eux, et les intérêts de la communauté internationale tout entière sont en jeu.

20. En même temps, tous les Etats Membres, et, en particulier, les membres du Conseil de sécurité, ont la responsabilité et l'obligation de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider à maintenir la paix dans la région. Au nom du Japon, je promets notre coopération pleine et entière à cette fin.

21. M. IGNATIEFF (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Je reprends la parole brièvement, cette fois pour présenter et expliquer le projet de résolution qui a été distribué sous la cote S/7905. Devant le souci exprimé jusqu'à présent par la plupart des membres du Conseil de sécurité quant à la nécessité de renforcer la mission du Secrétaire général et de ne rien faire pour exacerber la situation déjà dangereuse qui existe au Moyen-Orient, je suis autorisé, au nom des Gouvernements du Danemark et du Canada, à présenter ce projet de résolution simple et impartial et à le soumettre aux membres du Conseil de sécurité pour examen.

22. Le Conseil constatera que les termes de ce projet sont repris presque mot pour mot de la déclaration faite ce matin [1341<sup>ème</sup> séance] par le représentant du Danemark; ce texte exprime un point de vue que je partage entièrement. Ce projet de résolution, comme la lettre commune par laquelle nous avons demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil, est, je crois, clair dans son libellé, de portée limitée et ne prête pas à controverse quant au motif.

23. Dans ce projet de résolution, il est proposé que le Conseil, tout d'abord, exprime son appui aux efforts du Secrétaire général en vue de pacifier la situation, demande ensuite à tous les Etats Membres de s'abstenir de toutes mesures qui risqueraient d'aggraver la situation, et enfin invite le Secrétaire général à présenter un rapport au Conseil de sécurité à son retour, de façon à permettre au Conseil de poursuivre l'examen de la question.

24. Nous pensons que ce projet de résolution aurait un effet utile, dans la situation actuelle, en étayant de l'influence morale du Conseil de sécurité les efforts du Secrétaire général et en appuyant la préservation de la paix au Moyen-Orient, tout en réduisant les possibilités de controverses inutiles parmi nous.

25. En conséquence, je suggère que nous procédions immédiatement à des consultations, dès la fin de cette réunion, dans l'espoir que les membres du Conseil parviendront à l'unanimité sur cette question aussi rapidement que possible.

26. M. SEYDOUX (France) : La France est fermement attachée au maintien de la paix au Moyen-Orient. Dès le début de la crise actuelle, elle n'a cessé de conseiller la modération à toutes les parties en cause, leur demandant de se garder d'entrer dans un processus d'escalade et, surtout, les mettant en garde contre le danger de transformation de la crise actuelle en un affrontement militaire aux conséquences déplorables pour tous.

27. Force est de constater, à ce point d'évolution des événements, que la raison et la modération n'ont pas prévalu jusqu'ici. Le Gouvernement français persiste cependant à faire fond sur le sens que les dirigeants des pays en cause ont de leur responsabilité à l'égard de leurs peuples et sur leur volonté de sauvegarder la paix. La crise a manifestement atteint un nouveau stade avec l'annonce des mesures prises par le Gouvernement de la République arabe unie pour arrêter la navigation vers le golfe d'Akaba.

28. En ce qui concerne le rôle que peut jouer le Conseil de sécurité, le Gouvernement français constate que celui-ci ne peut entreprendre aucune action aussi longtemps que les principales puissances ne sont pas d'accord entre elles. Il ne peut donc, pour le moment, que se borner à adresser aux parties un appel à la raison et leur demander de s'abstenir de toutes initiatives qui mettraient la paix en cause. Si cet appel était entendu, et compte tenu de la position des puissances qui portent la responsabilité principale de la paix dans le monde, le Conseil serait en mesure ensuite de délibérer des moyens par lesquels il pourrait contribuer à la solution pacifique du présent litige.

29. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Comme certains membres du Conseil ont soulevé la question de la représentation de la Chine, je tiens simplement à dire que la position de mon gouvernement à cet égard a été très clairement exposée à maintes reprises et qu'elle n'a pas changé. Je n'ai pas l'intention ni n'éprouve le besoin de la rappeler ici.

30. Mon intervention d'aujourd'hui sera très brève et je vous demanderai, Monsieur le Président, de me permettre de parler à nouveau plus longuement lorsque le débat aura avancé.

31. Je dirai tout d'abord que mon gouvernement a approuvé et appuyé la demande de convocation d'urgence du Conseil de sécurité présentée par le Canada et le Danemark. Je me permettrai ici de m'adresser très amicalement au représentant de l'Union soviétique. Il ne m'appartient certes pas de donner des conseils à un représentant aussi expérimenté et aussi respecté. Mais, en songeant à ce qu'il a dit ce matin, je dirai qu'on m'a toujours appris à ne pas imputer à autrui de mauvaises intentions. Il ne me viendrait jamais à l'idée de le faire à son égard. Ses motifs sont toujours parfaitement clairs; en vérité, ses intentions sont, si j'ose dire, aussi transparentes que ses proverbes sont obscurs.

32. Quiconque a suivi les événements dès 10 derniers jours ne peut douter ni du danger ni de l'urgence de la situation, danger et urgence qui ressortent clairement des rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et que les événements qui ont suivi ont certainement encore aggravés. Dans des circonstances comme celles-ci, le Conseil de sécurité doit immédiatement faire face à sa responsabilité et montrer aussitôt qu'il est résolu à s'en acquitter; c'est une responsabilité que nul ne conteste.

33. Chaque fois qu'il y a danger de conflit international, aucun d'entre nous ne conteste le devoir qu'a le Conseil de sécurité de se saisir de la situation, de se réunir sans tarder et d'être toujours prêt à agir. Nous sommes fiers à bon droit

de pouvoir nous réunir dans le plus bref délai possible et il est difficile d'imaginer une situation plus urgente et plus menaçante, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé avec force, que celle qui, à l'heure actuelle, requiert notre attention immédiate au Moyen-Orient. Nous avons tous, au Conseil de sécurité, une obligation à laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

34. En outre, le Secrétaire général a aujourd'hui au Caire des entretiens d'une importance capitale. Nous avons salué et immédiatement appuyé sa décision de tenter cet effort pour maintenir la paix, amener une détente et rechercher des mesures qui puissent prévenir un conflit à l'avenir. Le premier objectif que nous devons nous fixer, lui et nous, est d'inciter à la modération et de maintenir la paix pour gagner le temps de mettre au point de nouveaux plans pour l'avenir. Il est bon que le Secrétaire général, pendant qu'il accomplit sa mission, sache qu'il peut compter sur notre appui. Une fois accomplie cette première tâche de contenir la situation et de prévenir un conflit, il faudra s'attaquer à bien d'autres, notamment à la réduction des forces en présence et à l'établissement de mesures efficaces et durables par les Nations Unies.

35. Ce qui a été fait dans le passé par la Force d'urgence des Nations Unies, la Commission mixte d'armistice et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve s'est avéré salutaire, efficace et essentiel, et nous avons rendu hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de ces efforts déployés pour le maintien de la paix. Mon gouvernement préférerait voir rétablir au plus tôt ce genre d'opération des Nations Unies qui a donné de si bons résultats au Sinai et à Gaza. Mais il considère aussi que d'autres moyens pourraient également être efficaces. C'est là la question dont nous devrions nous occuper immédiatement.

36. Mais il y a aussi une autre question des plus urgentes et des plus dangereuses : celle du droit de passage des navires de toutes nationalités par le détroit de Tiran. Le maintien des dispositions de la Convention de Genève sur la mer territoriale<sup>1</sup> relatives à la navigation internationale entre la haute mer et les eaux territoriales préoccupe profondément mon gouvernement, comme il doit préoccuper tous les pays qui font du commerce international. A ce sujet, le Premier Ministre du Royaume-Uni a fait aujourd'hui une importante déclaration, dans laquelle il a réaffirmé ce qu'avait dit un représentant de mon gouvernement à l'Assemblée générale il y a 10 ans. Voici ce qu'il a dit :

“Le Gouvernement de Sa Majesté estime que le détroit de Tiran doit être considéré comme une voie de navigation internationale, à travers laquelle les navires de toutes les nations ont un droit de passage<sup>2</sup>.”

37. Voici donc quelles sont les questions auxquelles nous devons nous attaquer ensemble : premièrement, comment réduire la tension et éliminer les risques immédiats de conflit ? Deuxièmement, comment garantir et assurer le

droit de passage libre et sans encombre par le détroit de Tiran ? Troisièmement, quels sont les meilleurs moyens de mettre au point pour l'avenir des mesures et un mécanisme efficaces des Nations Unies pour maintenir la paix et prévenir la violence et les conflits dans toute la région ? Quatrièmement, quelles nouvelles mesures et quelles dispositions supplémentaires peuvent être prises pour éviter que de tels dangers ne menacent la paix à l'avenir ?

38. Voilà les questions que nous examinerons au cours de nos débats. Je n'entends pas les examiner dès maintenant. Pour l'instant, je tiens seulement à dire une fois de plus que, pour résoudre ces problèmes, nous appuyons les efforts du Secrétaire général, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait été convoqué pour seconder ses efforts, et nous nous proposons de participer pleinement à la tâche urgente à laquelle le Conseil s'attaque maintenant.

39. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais fait face à un problème qui mette davantage ses capacités à l'épreuve ni qui lui offre une meilleure occasion de les prouver. Nous avons maintenant la possibilité, si nous travaillons de concert avec compréhension et bonne foi, non seulement d'écartier du Moyen-Orient la menace de conflit, mais aussi de restaurer la confiance placée dans l'Organisation en tant que force efficace pour maintenir la paix dans le monde.

40. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Messieurs les membres du Conseil de sécurité, à la séance de ce matin, la délégation soviétique a souligné que les raisons invoquées pour justifier une réunion aussi précipitée du Conseil de sécurité ne lui paraissent pas suffisantes. Les interventions des représentants des puissances occidentales l'inclinent encore davantage à penser que certains milieux s'emploient ici à aggraver la tension à des fins tout autres que la préservation de la paix et de la sécurité au Proche-Orient.

41. Il est en particulier symptomatique de noter que les déclarations faites aujourd'hui par les représentants de certains pays sont imprégnées d'un très net sentiment de nostalgie à l'évocation d'une terre étrangère où, naguère encore, leurs gouvernements déployaient leurs forces armées mais d'où, à leur grand dam, au nom des droits inaliénables de la souveraineté nationale, on les a depuis priés de décamper.

42. Le représentant des Etats-Unis et, après lui, celui du Royaume-Uni ne nous ont pas ménagé leurs bonnes paroles et nous ont décrit en termes fleuris le souci qu'ils ont de préserver la paix au Proche-Orient. Malheureusement, ce ne sont là que vaines paroles, trompe-l'oeil et faux-semblants. Nul n'ignore que les actes de ces pays ne correspondent guère à leurs discours. Si Washington et Londres, renonçant aux artifices de la rhétorique, voulaient réellement ramener le calme au Proche-Orient, ils commenceraient par retirer de la Méditerranée leurs escadres, dont la présence constitue l'un des principaux facteurs de tension dans cette région du monde.

43. Mon voisin, lord Caradon, qui — et je n'y suis pour rien — se trouve assis à ma gauche, a tenu à répondre à mon intervention. Je me garderai certes de manquer aux bonnes manières en paraissant méconnaître l'intérêt qu'il attache

<sup>1</sup> Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, signée à Genève, le 28 avril 1958.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, séances plénières, vol. II, 667<sup>ème</sup> séance, par. 13.

au folklore oriental. En dépit de son humour bien britannique, il faut le noter, notre collègue ne s'est pas permis un seul sourire. Peut-être avait-il à l'esprit la remarque faite récemment à l'Assemblée générale par l'un de nos amis, à savoir que, lorsque le lion montre les dents, il serait malavisé d'en conclure qu'il sourit.

44. Peut-être notre collègue britannique a-t-il voulu insinuer qu'il y avait là la marque d'un manque d'instruction ou d'éducation. Après tout, rien n'est parfait en ce monde. Si l'on veut bien me permettre d'invoquer une nouvelle fois la sagesse orientale, je dirai qu'il se produit parfois que le singe tombe de l'arbre.

45. Qu'il me soit permis maintenant d'attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la position de l'URSS en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient. Nous espérons que l'attitude de notre gouvernement au sujet de cette question est connue de tous, mais, en cette occasion, il n'est pas inutile, croyons-nous, de la rappeler une fois de plus.

46. On sait que, le 23 mai dernier, le Gouvernement soviétique a fait une déclaration sur la question du Proche-Orient. Je me permets de citer le texte officiel :

"Ces dernières semaines, il s'est créé au Proche-Orient une situation alarmante du point de vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Après l'invasion armée lancée par les forces israéliennes le 7 avril dernier sur le territoire de la République arabe syrienne, les milieux dirigeants d'Israël ont continué à rendre plus aiguë encore la psychose de guerre dans leur pays. Certaines des personnalités les plus marquantes de l'Etat, parmi lesquelles M. Eban, ministre des affaires étrangères, ont ouvertement préconisé le déclenchement par Israël de vastes opérations punitives, réclamant qu'un "coup décisif" soit porté contre la Syrie. Par une décision en date du 9 mai, la commission de la Knesset (Parlement) chargée des questions de défense et de politique étrangère a accordé au gouvernement les pleins pouvoirs en ce qui concerne la poursuite des opérations militaires contre la Syrie. Les forces israéliennes déployées le long de la frontière syrienne ont été mises en état d'alerte. La mobilisation a été proclamée dans le pays.

"Il est évident qu'Israël ne pourrait se conduire de la sorte sans l'encouragement direct et indirect de certains milieux impérialistes qui cherchent à rétablir le joug colonialiste sur les pays arabes. Ces milieux considèrent que, dans les conditions actuelles, Israël constitue le principal antagoniste des Etats arabes qui poursuivent une politique nationale indépendante et résistent à la pression de l'impérialisme.

"Les extrémistes israéliens espéraient apparemment pouvoir prendre la Syrie par surprise et faire porter sur elle seule tout le poids de leurs armes. Il est clair qu'ils ont commis là une erreur de jugement. Dans un mouvement de solidarité à l'égard du courageux peuple syrien, engagé dans la lutte pour le maintien de son indépendance et de ses droits souverains, les pays arabes — la République arabe unie, l'Irak, l'Algérie, le Yémen, le Liban, le Koweït, le Soudan et la Jordanie — ont proclamé leur

détermination de lui venir en aide dans le cas où il serait victime d'une agression de la part d'Israël.

"La République arabe unie, conformément à ses accords de défense avec la Syrie, a pris des mesures en vue de mettre obstacle à l'agression. Considérant que, dans la conjoncture, la présence des troupes de l'ONU dans la zone de Gaza et dans la presqu'île du Sinaï ne ferait que faciliter l'organisation, du côté israélien, de mesures de provocation militaire contre les pays arabes, le Gouvernement de la République arabe unie a demandé à l'ONU de les retirer de ces deux secteurs. Un certain nombre de pays arabes se sont déclarés disposés à mettre leurs forces armées à la disposition du commandement arabe commun afin de repousser l'agression israélienne.

"Comme on le sait, à l'occasion de la provocation armée organisée le 7 avril dernier, le Gouvernement soviétique avait d'ores et déjà averti le Gouvernement israélien que ce dernier serait tenu pleinement responsable des conséquences de cette politique d'agression. A en juger par les faits, il semble que les dirigeants de Tel-Aviv demeurent sourds aux exhortations du bon sens. Une nouvelle fois, en conséquence, Israël porte la responsabilité d'une dangereuse aggravation de la tension au Moyen-Orient.

"La question se pose de savoir quels intérêts sert l'Etat d'Israël en poursuivant une telle politique. Si les responsables de Tel-Aviv comptent jouer, à l'égard des peuples arabes du Moyen-Orient, le rôle de cerbères colonialistes des puissances impérialistes, il n'est nul besoin de prouver la vanité de ces calculs à une époque où les peuples de continents entiers ont rejeté les chaînes de l'oppression coloniale et édifient une vie indépendante.

"Depuis des dizaines d'années, l'Union soviétique a fourni, sous des formes diverses, son assistance aux pays arabes dans leur lutte légitime pour la libération nationale contre le colonialisme et pour l'avancement de leur économie pacifique.

"Plus personne ne peut douter, d'autre part, que celui qui s'aventurerait à déclencher une agression dans la région du Moyen-Orient se heurterait non seulement au front uni des pays arabes, mais également à l'opposition résolue de l'Union soviétique et de tous les Etats épris de paix.

"Le Gouvernement soviétique est convaincu que les peuples n'ont aucun intérêt à déclencher un conflit armé au Proche-Orient. Seule une poignée de monopoles pétroliers coloniaux et leurs acolytes peuvent avoir intérêt à le faire. Seules les forces de l'impérialisme, dans le sillage desquelles se meut l'Etat d'Israël, peuvent avoir intérêt à le faire.

"Le Gouvernement soviétique suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation au Proche-Orient. Sa position en la matière se fonde sur le fait que le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région, située au voisinage immédiat de ses frontières, présente une importance vitale pour les peuples de l'URSS. Compte dûment tenu de la situation, l'Union soviétique fait et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher

toute atteinte à la paix et à la sécurité au Proche-Orient et pour sauvegarder les droits légitimes des peuples.”

47. Telle est la position de l'Union soviétique quant à la situation qui existe au Proche-Orient.

48. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe unie.

49. **M. EL KONY** (République arabe unie) [*traduit de l'anglais*] : En vérité, je suis stupéfait de voir que lorsqu'un pays comme le nôtre exerce ses droits inaliénables et s'acquitte de ses responsabilités fondamentales, qui sont de sauvegarder sa sécurité, de défendre son peuple et de remplir ses obligations envers la nation arabe, il puisse devenir la cible d'une vaste et ignoble campagne de déformation des faits et d'insultes. Pendant ce temps, le monde, depuis plusieurs années et surtout ces derniers mois, voit d'autres puissances — en fait, les mêmes puissances qui se sont livrées cette semaine à cette campagne de diffamation — mener une politique de brutalité intensive au-delà de leurs frontières et bien loin de leur propre territoire, contrairement à toutes les normes humaines et, très certainement, à la Charte des Nations Unies et au comportement normal de l'homme.

50. Point n'est besoin, à ce stade, de rappeler au Conseil ces actes et cette politique, qui font déjà l'objet de critiques généralisées et suscitent, dirai-je, en termes modérés, l'indignation de la communauté mondiale.

51. Pleinement conscients de la tactique et des manoeuvres de ces puissances complices, nous ne sommes pas étonnés de leur réaction; une telle réaction immédiate de leur part ne pourra jamais nous surprendre.

52. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre indignation quand nous voyons que des pressions ont été exercées sur d'autres Etats Membres au nom d'intérêts égoïstes et nuisibles. Le monde ne respecte ni ne respectera jamais quiconque accepte de se livrer à de telles actions. Il est regrettable que les Gouvernements canadien et danois aient jugé bon d'agir au nom des Etats-Unis et du Royaume-Uni. En vérité, il est paradoxal que le Canada et le Danemark aient pris l'initiative de saisir le Conseil de sécurité de la question, au nom de la paix et de la sécurité, alors qu'ils avaient pris la position contraire en s'abstenant d'appuyer le rôle de l'ONU au Sud-Ouest africain. Cette position, comme nous le savons tous, leur était imposée par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

53. Les pays que j'ai nommés ont lancé la propagande hostile dirigée contre mon pays. Ils aggravent encore la situation quand ils agissent en pleine connaissance de nos revendications légitimes et fondées, tout en méconnaissant délibérément les provocations constantes d'Israël.

54. Devons-nous vraiment rappeler à qui que ce soit les menaces et les intimidations d'Israël ? Les voix du Canada et du Danemark se sont-elles élevées lorsque M. Eshkol, à maintes reprises, a menacé d'envahir la République arabe syrienne ? Où était la prétendue sollicitude de ces deux

gouvernements lorsque, au cours d'un raid, Israël a détruit le village d'As Samu, en Jordanie, infligeant souffrances et tortures à ses habitants pacifiques ? Devons-nous nous répéter en rappelant aux membres du Conseil les violations, la méconnaissance par Israël de nombreuses résolutions et décisions de l'ONU, dont il fait fi ? La tragédie de Palestine, la mutilation, le déracinement et l'expulsion de ses habitants légitimes continuent de nous hanter tous. On en vient à se demander pourquoi cette attitude de défi de la part d'Israël passe inaperçue alors que nous faisons l'objet d'attaques si véhémentes quand nous exerçons nos droits légitimes. Israël se vante d'être dans une position unique, celle d'avoir été condamné cinq fois par cet auguste organe.

55. Le manque de temps ne nous permet pas d'énumérer les nombreux actes d'agression commis par Israël contre les pays arabes voisins. Israël n'aurait pas pu lancer les attaques dont j'ai parlé sans encouragement et sans appui de l'extérieur. Cet appui vient invariablement tantôt d'une source, tantôt d'une autre. Dans le cas présent, comme nous le voyons, il vient du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

56. En toute sincérité, parmi les membres assis autour de cette table, y en a-t-il un qui accepterait de ne pas tenir compte de telles menaces s'il se trouvait dans notre situation ? Ceci dit, il nous paraît inutile et vain de rappeler aux Etats Membres que nous avons le droit légitime, l'obligation nationale et le devoir inéluctable de nous dresser pour nous défendre devant une provocation si flagrante.

57. En dramatisant la situation aujourd'hui, ils cherchent à créer un climat d'anxiété pour servir leurs propres intérêts et camoufler tout dessein futur d'intervention. Cela nous rappelle ce que nous avons récemment lu et entendu à propos du désir des Etats-Unis de s'ériger en "gendarme international" à des fins égoïstes. Dans maintes régions du monde, on a souvent et à juste titre décrit la politique des Etats-Unis comme une manifestation de l'"arrogance du pouvoir".

58. Cette provocation ouverte dont j'ai parlé nous oblige à faire face à nos responsabilités et à ne jamais nous soustraire à notre devoir de légitime défense.

59. Le projet de résolution [S/7905] qui a été présenté par les représentants du Canada et du Danemark est, à notre avis, une tentative de sabotage de la mission du Secrétaire général.

60. Telle est ma déclaration préliminaire. Je me réserve le droit de parler plus longuement sur les divers aspects du problème au cours des débats du Conseil.

61. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

62. **M. RAFAEL** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Au cours des derniers mois et à diverses occasions, le Gouvernement israélien a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur l'inquiétude croissante que lui causait l'aggravation de la situation au Proche-Orient. Une campagne, d'une violence toujours accrue, a été menée contre mon pays. Ces actes d'hostilité sont organisés, soutenus, financés et concertés

par des pays voisins. Cette campagne s'accompagne et se renforce d'une avalanche incessante de menaces contre l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'existence même d'Israël. Le rythme et l'ampleur de cette hostilité continuelle se sont encore accrus ces jours derniers.

63. Le représentant de l'Union soviétique a lu devant le Conseil un communiqué de l'agence Tass qui renfermait une série d'allégations par trop générales et sans aucun fondement dirigées contre mon pays. Il appartient à ma délégation de répondre ultérieurement à ces accusations et à toute accusation analogue. Pour le moment, je ne relèverai qu'une seule des observations contenues dans la liste présentée au Conseil par le représentant de l'Union soviétique. Celui-ci a en effet déclaré qu'antérieurement aux récents mouvements de troupes arabes Israël avait massé des forces armées importantes le long des frontières israélo-syriennes. Cette allégation a été formellement démentie dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 19 mai; au paragraphe 9 de ce rapport, il est dit ce qui suit :

"Ces derniers jours on n'a cessé de signaler des mouvements et des concentrations de troupes, notamment du côté israélien de la frontière avec la Syrie. Ces informations ont fait naître des inquiétudes accompagnées, parfois, d'une certaine agitation. Tout récemment, le Gouvernement israélien m'a donné l'assurance qu'il n'y a pas de concentrations ni de mouvements inhabituels de troupes israéliennes le long de la ligne syrienne, qu'il n'y en aura pas et que les forces armées israéliennes n'entreprendront aucune opération militaire à moins que l'autre partie n'en prenne l'initiative. Les rapports qu'ont fait parvenir les observateurs de l'Organisme des Nations Unies confirment l'absence de concentrations de troupes et d'importants mouvements de troupes des deux côtés de la ligne." [S/7896.]

64. D'autre part, des concentrations de troupes massives ont été constatées dans la péninsule du Sinaï, le long des frontières sud d'Israël. La Force d'urgence des Nations Unies, qui, depuis 10 ans, aidait au maintien de la stabilité dans cette région, s'est vue formellement mise en demeure de se retirer. Toutes ces mesures font partie intégrante d'un plan général, dont la structure se fait maintenant apparente. La situation approche de son point culminant avec les menaces du président Nasser d'entraver la navigation dans le détroit de Tiran, et l'entrée du golfe d'Akaba. Cette déclaration a été faite alors que le Secrétaire général des Nations Unies était en route pour Le Caire en vue d'y remplir sa mission de maintien de la paix. Avant que le Secrétaire général ait eu l'occasion de rencontrer le président Nasser, on rapporte du Caire que l'Égypte a décidé de prendre des mesures opérationnelles visant à entraver la libre navigation dans les eaux internationales du détroit de Tiran. Selon les renseignements en question, ces mesures consisteront à poser des mines dans les eaux internationales et à ouvrir le feu sur les navires qui refuseront de se laisser arraisonner.

65. Comme M. Eshkol, premier ministre d'Israël, l'a déclaré hier à la Knesset, toute mesure visant à entraver la navigation à destination et en provenance d'Israël et du port

israélien d'Eilat constituerait un acte d'agression. Le Premier Ministre a déclaré :

"Toute entrave à la libre navigation dans le golfe d'Akaba et dans le détroit de Tiran constitue une violation flagrante du droit international, une atteinte aux droits de souveraineté des autres nations et un acte d'agression contre Israël.

"...

"Depuis 1957, tous les gouvernements, y compris les grandes puissances maritimes, se sont engagés officiellement à exercer leurs droits à la libre navigation dans le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba. En fait, nous assistons actuellement à un défi porté à une obligation internationale formelle et précise. L'exécution de cette obligation aura une portée décisive sur la sécurité et le droit international. L'heure est grave par conséquent, non seulement pour Israël, mais pour le monde entier.

"...

"Devant cette situation, le Gouvernement israélien maintiendra la politique qui a été exposée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 1er mars 1957 par Mme Golda Meir, alors ministre des affaires étrangères d'Israël."

66. A cette occasion, Mme Meir a déclaré :

"... le golfe d'Akaba comprend des eaux internationales et aucun pays n'a le droit d'interdire le passage libre et inoffensif dans le golfe et par le détroit qui y donne accès, conformément à la définition de ces termes conforme au droit de la mer et généralement acceptée.

"... Israël est décidé, au nom des vaisseaux qui ont leur port d'enregistrement en Israël, à exercer le droit de passage libre et inoffensif, et il est prêt à s'associer à d'autres États en vue de garantir le respect universel de ce droit. Israël protégera les navires qui battent son pavillon et exercent le droit de passage libre et inoffensif en haute mer et dans des eaux internationales.

"Toute intervention, par la force armée, dirigée contre des navires battant pavillon israélien et exerçant leur droit de passage libre et inoffensif dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, sera considérée par Israël comme une attaque l'autorisant à exercer son droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer le passage libre et inoffensif de ses navires dans le golfe et le détroit<sup>3</sup>."

67. Dans la déclaration qu'il a faite hier devant la Knesset, le Premier Ministre a poursuivi :

"Depuis cette déclaration, le droit de libre passage dans le détroit et dans le golfe d'Akaba est devenu une réalité internationale bien établie qui s'est appliquée pendant 10 ans à des centaines de passages de navires battant de nombreux pavillons différents, y compris le pavillon

<sup>3</sup> *Ibid.*, 666<sup>e</sup>ème séance, par. 11 à 13.

israélien, et a aidé à la création d'un vaste ensemble d'échanges commerciaux et de communications dont l'importance va croissant. La proclamation illégale faite par le Président de la République arabe unie de la fermeture du détroit de Tiran est une nouvelle violation par l'Égypte du droit international, qui s'ajoute au blocus illégal maintenu de longue date par l'Égypte sur le canal de Suez, au mépris de ses obligations internationales et de la résolution du 1er septembre 1951 du Conseil de sécurité [95 (1951)]."

68. L'action de l'Égypte constitue un défi extrêmement grave, non seulement à Israël mais à toute la communauté internationale. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Eban, est en route pour New York et tiendra peut-être à informer lui-même le Conseil de la portée réelle, de l'importance et de la gravité de la situation créée par les décisions du Gouvernement égyptien. Pour le moment, je me bornerai donc à répéter ici ce que le Premier Ministre d'Israël a déclaré à Jérusalem, à savoir que, si Israël désire ardemment le maintien de la paix, il n'en est pas moins fermement décidé à se défendre et à protéger son territoire ainsi que la sécurité et la liberté de son peuple et de ses droits.

69. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Je tiens à répondre très brièvement, mais avec franchise et sincérité, au représentant de la République arabe unie. Dans la déclaration qu'il vient de faire, il a parlé d'insultes et d'attaques véhémentes en suggérant, si j'ai bien compris, qu'elles émanaient de mon pays. S'il veut bien relire ce que j'ai dit il y a un instant, il constatera, j'en suis sûr, en toute honnêteté, que ma déclaration ne renfermait pas un seul terme qui puisse se ranger dans une telle catégorie.

70. En fait, j'ai été particulièrement soucieux aujourd'hui, comme nous tous l'avons été, de ne prononcer aucune parole de critique quelle qu'elle soit, et d'éviter scrupuleusement tout terme pouvant être qualifié d'accusation. J'ai donc ressenti une certaine déception, je dois l'avouer, en constatant que, malgré la retenue avec laquelle j'avais parlé, cela afin de permettre la poursuite d'un débat fructueux dans un climat de modération, le représentant de la République arabe unie a malgré tout jugé utile d'employer les termes qu'il vient d'utiliser. Je lui demande donc de se rendre compte, après réflexion, que la déclaration qu'il vient de faire était absolument erronée.

71. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Je serai très bref, moi aussi, en exerçant mon droit de réponse à certaines observations faites par mon ami, le représentant de l'Union soviétique, M. l'ambassadeur Fedorenko. M. Fedorenko a fait allusion au prétendu rôle des Etats-Unis dans la crise actuelle du Moyen-Orient. En réponse à ses allusions, je voudrais simplement lui rappeler l'histoire bien connue d'Alice au pays des merveilles. Je suis sûr que vous vous rappelez tout ce que, dans *A travers le miroir*, Alice dit à la Dame blanche, à savoir qu'on ne peut pas croire des choses impossibles; à quoi la Dame blanche réplique : "Sans doute n'en avez-vous pas l'habitude. Quand j'avais votre âge, je le faisais toujours une demi-heure par jour. En bien, quelquefois, j'arrivais à croire jusqu'à six choses impossibles avant le petit déjeuner."

72. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : Exerçant mon droit de réponse aux paroles qui ont été prononcées, je reconnais avoir noté une certaine irritation dans la déclaration de mon ami, le représentant de la République arabe unie. Je tiens simplement à dire qu'il me paraît difficile de trouver, dans aucune des déclarations ou des propositions que j'ai faites devant le Conseil de sécurité, une seule critique, un seul conseil ou un seul blâme à l'égard de son pays, ou un seul terme pouvant justifier une réaction aussi excessive de la part du représentant de la République arabe unie.

73. Quant au rôle de mon pays, je n'y vois rien qui appelle une justification ou une excuse. Je suis prêt à fournir au représentant de la République arabe unie, pour sa propre information, le Livre blanc du Gouvernement canadien intitulé *Crise du Moyen-Orient, octobre-décembre 1956 et janvier-mars 1957*<sup>4</sup>. Je rappellerai ici qu'à cette occasion, nous avons été très fiers de pouvoir aider son pays.

74. M. TABOR (Danemark) [traduit de l'anglais] : Le représentant de la République arabe unie m'a accusé d'avoir insulté et violemment attaqué son pays. Il a également demandé au Conseil de sécurité d'analyser la situation actuelle en toute équité. Je connais bien le représentant de la République arabe unie et je suis certain qu'il tiendra lui aussi à être juste envers moi. Si tel est le cas, je suis certain que toutes ses accusations contre mon pays sont des *lapsus linguae*. Elles ne m'offensent nullement, bien qu'elles m'aient déçu à titre personnel. Comme je l'ai dit, je les considère comme des erreurs, à la merci desquelles nous sommes tous.

75. Ma déclaration était absolument impartiale, elle ne renfermait aucune attaque ni accusation et je n'ai pas prononcé un seul mot contre aucun pays, et certainement pas contre la République arabe unie.

76. Le représentant de la République arabe unie a également osé dire que mon pays agissait pour le compte des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration de ce matin, mon gouvernement s'efforce le plus possible d'agir d'après l'analyse objective qu'il fait de chaque cas particulier.

77. J'aurais aimé en dire davantage. Cependant, je comprends l'émotion du représentant de la République arabe unie, qui ne prouve que trop clairement la gravité de la crise du Moyen-Orient. J'ai écouté attentivement ce matin la déclaration du représentant de l'Éthiopie, lorsqu'il nous a conjurés de ne pas jeter de l'huile sur le feu. Eu égard à cet appel, je m'abstiendrai de toute autre observation sur la déclaration du représentant de la République arabe unie.

78. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Messieurs les membres du Conseil, je n'ai pas l'intention de prolonger cette polémique, mais il m'est impossible de demeurer passif lorsque ma délégation est mise en cause par qui que ce soit. Puisque notre honorable collègue, l'ambassadeur Goldberg, nous a raconté une très vieille histoire sur le pays des merveilles et certains personnages naïfs, je me permettrai de faire

<sup>4</sup> Ottawa, Ministère des affaires extérieures, Canada, 1957.

remarquer que cette histoire est connue de tous ceux qui ont fréquenté l'école primaire. Le fait est que, depuis longtemps, les hommes se sont accoutumés à regarder dans des miroirs; tout le monde doit quelquefois avoir recours à cet objet, qui reflète les hommes et leurs actes.

79. On ne comprend pas très bien à quelle conclusion a voulu arriver notre collègue américain, car il s'est exprimé d'une façon passablement nébuleuse. Cependant, toute fable a sa morale et ceux qui, après l'école primaire, ont fait des études plus poussées, se sont sans doute penchés sur les textes historiques. Beaucoup se rappellent sans doute comment un élève a demandé un jour à son maître, l'un des sages de l'antiquité: "Que devons-nous faire? Comment devons-nous nous conduire lorsque nous accomplissons une action quelconque?" Le vieux sage — cela se passait également en Orient — lui a répondu: "N'oubliez pas de regarder en arrière afin de mieux comprendre vos actes."

80. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil ont entendu la suggestion formulée par le représentant du Canada qui propose qu'après la séance les membres procèdent à des consultations en vue de parvenir à un accord sur le texte du projet de résolution qui a été présenté. La meilleure façon de procéder serait, me semble-t-il, d'ajourner la séance afin de permettre aux membres du Conseil d'avoir des consultations officielles. Je demanderai toutefois aux membres du Conseil de rester à la disposition du Conseil, qui pourrait avoir à tenir une nouvelle réunion bientôt, étant donné la situation. La date de cette réunion sera annoncée après les consultations.

81. M. PARTHASARATHI (Inde) [*traduit de l'anglais*]: J'espère que, selon la pratique établie, les délégations seront consultées au sujet de l'heure et de la date de la prochaine séance. Je tiens cependant à déclarer officiellement que ma délégation ne prendra part à aucune consultation officielle concernant le projet de résolution présenté par le Canada et le Danemark.

82. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Messieurs les membres du Conseil de sécurité, ce matin et cet après-midi, nous avons exposé notre point de vue et défini notre position en ce qui concerne le problème actuellement en discussion. Nous nous permettons d'attirer une nouvelle fois votre attention sur le fait que nous n'avons pas jugé opportun — et que nous ne jugeons toujours pas opportun — que le Conseil de sécurité, à l'étape présente, se réunisse d'urgence — ou aussi précipitamment.

83. De même, nous ne voyons aucune nécessité à ce que se tiennent des consultations, et surtout des consultations prolongées; d'ailleurs la déclaration que vient de faire le représentant de l'Inde n'indique nullement qu'il attache le moindre intérêt à de telles consultations.

84. Nous tenons à préciser que nous n'envisageons pas, pour notre part, de participer à des consultations, quel qu'en soit l'objet.

85. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais demander une brève suspension de séance pour pouvoir consulter rapidement certains membres du Conseil.

86. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): La suggestion du représentant des Etats-Unis ne soulevant aucune objection, la séance sera suspendue un moment.

*La séance est suspendue à 17 h 35; elle est reprise à 18 heures.*

87. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Si j'ai bien compris vos paroles tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez dit que la meilleure façon de procéder serait d'ajourner la séance, ce qui permettrait aux membres du Conseil d'avoir rapidement des consultations officielles, et vous avez demandé aux membres, vu la gravité de la situation, de se tenir à la disposition du Conseil pour une nouvelle réunion prochaine dont vous annonceriez la date après les consultations nécessaires.

88. C'est ainsi que j'ai compris vos paroles, Monsieur le Président, et j'espère que votre suggestion rencontrera l'agrément du Conseil.

89. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je précise que c'est là exactement ce que j'ai dit, et que c'est exactement ce que j'ai voulu dire.

90. M. TARABANOV (Bulgarie): Nous avons déjà exposé ce matin notre point de vue sur la question à l'ordre du jour et nous sommes maintenant pleinement convaincus que les exercices futiles auxquels d'aucuns se sont livrés ici n'ont rien apporté pour éclaircir la question du Moyen-Orient.

91. Je voudrais tout simplement dire, pour le moment, qu'en tant que membre du Conseil de sécurité et des Nations Unies nous sommes toujours à la disposition du Conseil et de ses membres. Nous ne sommes pas disposés à des consultations sur un projet de résolution ou sur quoi que ce soit qui puisse être préparé, car nous ne pensons pas que ce soient là des initiatives susceptibles d'aider actuellement à la solution de la question.

92. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Messieurs les membres du Conseil, on entend parfois ici des paroles dont la provenance nous échappe, de même que la personnalité de leurs auteurs. Tout d'abord, on aurait pu croire que ces paroles traduisaient le point de vue de la délégation indienne en ce qui concerne les consultations. Cependant, dans son intervention, le représentant de l'Inde a exprimé un point de vue diamétralement opposé. Il y a quelques instants, nous avons entendu la voix de l'Amérique. Maintenant, nous commençons à comprendre plus clairement d'où émanait cette suggestion que, de nouveau, une voix sortie du néant s'est élevée pour appuyer. Tout ceci jette une certaine confusion dans les travaux du Conseil.

93. La délégation soviétique tient à réaffirmer qu'elle n'a vu et ne continue de voir aucune raison suffisante pour justifier la convocation du Conseil de sécurité, de même qu'elle ne voit aucune raison de procéder à des consultations et, qui plus est, d'urgence, le plus rapidement possible, etc., etc. La campagne psychologique continue.

94. Nous ne pouvons, quant à nous, adopter ou approuver semblable attitude. La délégation soviétique, pour sa part,

n'est nullement disposée à participer à de telles consultations.

95. M. KEITA (Mali) : Ce matin, ma délégation a très brièvement expliqué que cette réunion lui paraissait inopportune. Cet après-midi, avant la suspension qui vient d'avoir lieu, j'ai fait répondre à la demande de consultation éventuelle que ma délégation n'était pas prête à accepter cette consultation. Je tiens à le répéter ici pour le procès-verbal.

96. M. MAKONNEN (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Lorsque je suis intervenu ce matin, j'ai dit que ma délégation estimait qu'il valait mieux éviter de discuter la question en ce moment et attendre que le Secrétaire général, qui s'entretient actuellement avec le Gouvernement de la République arabe unie, nous ait mis au courant des résultats de son importante mission. Malgré les doutes sérieux que nous éprouvions, nous nous sommes inclinés devant le jugement du Conseil et ne nous sommes pas formellement opposés à ce que la discussion se poursuive. Toutefois, s'agissant d'une proposition précise faite sous la forme d'un projet de résolution, je dois dire nettement que ma délégation estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Conseil de sécurité de prendre une décision à la hâte, avant d'avoir entendu le Secrétaire général annoncer les résultats de ses entretiens — décision qui ne nous aiderait pas à résoudre le problème auquel nous nous heurtons du fait notamment qu'elle ne manquerait pas de nous diviser et de provoquer des oppositions.

97. M. IYALLA (Nigéria) [*traduit de l'anglais*] : Si je ne me trompe, vous avez bien dit, Monsieur le Président, que vous consulteriez les membres du Conseil quant à la date à laquelle devrait avoir lieu la prochaine séance du Conseil. A présent que le Conseil se rend compte clairement qu'un moment plus opportun aurait pu être trouvé pour la discussion qui a eu lieu aujourd'hui, je voudrais simplement exprimer l'espoir que, lors de vos consultations, vous tiendrez compte de cette expérience — contre laquelle nous avons tenté de mettre en garde le Conseil. Avoir engagé la discussion n'a servi à rien et la délégation nigériane, pour sa part, pense que la poursuivre serait encore plus inutile tant que le Conseil ne connaît pas le résultat des démarches du Secrétaire général et des consultations auxquelles il procède en ce moment.

98. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je dois dire que j'ai du mal à comprendre ce qui se dit en ce moment. Certains représentants, tout en se déclarant contre des consultations, sont en train de se livrer ouvertement à des consultations devant le Conseil, exposant leur position et se demandant s'il y a lieu ou non de prévoir

une nouvelle séance. Ils se contredisent eux-mêmes. La suspension de séance qui a été proposée pour permettre des consultations — proposition à laquelle, semble-t-il, tout le monde a souscrit — devait donner à chacun l'occasion de dire librement, au cours de ces consultations, ce qui à son avis devait faire l'objet de la prochaine séance, à quel moment cette séance devrait se tenir et ainsi de suite. Or, il semble que nous soyons en ce moment en pleine contradiction. Nous avons inscrit la question à l'ordre du jour; plusieurs représentants ont pris position pour ou contre la question, celle-ci a été débattue aujourd'hui et voici que des représentants nous exposent ce que serait leur position si des consultations avaient lieu.

99. Les Etats-Unis, en tant que membre du Conseil, ont pour principe de consulter les autres membres du Conseil sur toute question. Nous estimons que tel est notre devoir et nous avons du mal à comprendre le point de vue des représentants au Conseil qui déclarent qu'ils ne procéderont pas à des consultations avec leurs collègues. Je ne vois pas comment nous pourrions avancer s'il n'y a pas de consultations officielles entre les membres du Conseil.

100. M. IGNATIEFF (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Vous avez, Monsieur le Président, formulé une certaine proposition dont vous avez donné soigneusement lecture. Selon cette proposition, nous devons effectivement ajourner la séance pour permettre aux membres de procéder à des consultations et nous retrouver ensuite à une date qui aurait convenu à tous ceux que vous auriez consultés. Certains ont déclaré au début de la séance qu'il n'y avait pas eu de consultations avant la convocation de la réunion. A présent, alors même que l'on propose que des consultations aient lieu et que l'on se réunisse ensuite, il semble qu'il y ait encore des difficultés. La procédure régulière aurait voulu que l'on souscrive à la proposition formulée par le Président tendant à ce que nous ajournions la séance — ce qui semble tout à fait normal —, que nous nous consultations mutuellement, puis que nous nous réunissions à une date proche, selon ce qui aurait été décidé au cours des consultations. Je ne crois pas qu'une discussion au sujet des consultations en plein Conseil nous amènera à une conclusion différente de celle que vous avez vous-même suggérée, Monsieur le Président, et je propose que nous suivions votre conseil.

101. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'autres observations et si je n'entends pas d'objection, je propose que la séance soit ajournée jusqu'à nouvel avis.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 15.*